



TARIFS AGENT COMMERCIAL

Immatriculation d'un agent commercial ou renouvellement :

- Joindre à la formalité un chèque de 25,58 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Orléans, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
18,79 €	2,53 €	4,26 €	0 €	0 €	25,58 €

Modification d'un agent commercial :

- Joindre à la formalité un chèque de 16,14 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Orléans, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
11,75 €	1,7 €	2,69 €	0 €	0 €	16,14 €

Attestation d'inscription avec envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 4,08 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Orléans, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,35 €	1,05 €	0,68 €	0 €	0 €	4,08 €

Attestation d'inscription sans envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 2,82 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Orléans, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,35 €	0 €	0,47 €	0 €	0 €	2,82 €

Radiation d'un agent commercial :

- Joindre à la formalité un chèque de 25,58 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Orléans, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
18,79 €	2,53 €	4,26 €	0 €	0 €	25,58 €

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 27 février 2018 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)



Vous pouvez préparer votre dossier d'immatriculation en ligne en cliquant ici

Accès libre